



Procès-verbal

Séance régulière du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents tenue le mardi 17 mars 2026 à l'école Rose-des-Vents à 19 h

Présences :

Parents :	Personnel :	Public :	Autres :
Marie-Ève Olaïzola Yannick Marcotte Annie Campbell Catherine Kopec (<i>abs.</i>) Isabelle Marleau Laurence Durante	Martine Garceau (<i>abs.</i>) Marie-Pier Charrette (<i>abs.</i>) Laurie Clermont Sonia Arnold Anabèle Alarie (<i>abs.</i>) Mélanie Samson (directrice)	Parent substitut : Aurore Lecocq	Représentant de la communauté : Alexandre McCabe

1. Ouverture de l'assemblée / Mot de bienvenue

Mme Olaïzola ouvre l'assemblée; il est 19 h 04.

2. Question du public

Personne n'est présent à titre de public et aucune question n'a été soumise au préalable.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Olaïzola en fait la lecture et aucune modification n'est demandée.

Il est proposé par Mme Marleau D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-25-26 / 025

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du mardi 20 janvier 2026

Mme Arnold propose de spécifier que la mise en œuvre du code de vie se fera dès le début de la prochaine année scolaire, au point 12.

Il est proposé par Mme Campbell D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du mardi 20 janvier 2026, avec l'ajout de la précision mentionnée ci-avant.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-25-26 / 026

5. Définir les critères de sélection de la direction

Une proposition de critères avait été transmise aux membres par courriel, au préalable. Il s'agit de la même proposition que l'an dernier.

On souligne la pertinence de laisser le critère d'engagement envers l'adaptation scolaire, étant donné que nous avons trois classes spécialisées à l'école Rose-des-Vents, en plus des élèves EHDAA parmi la clientèle régulière.

Il est proposé par Mme Marleau D'ADOPTER les critères de sélection de la direction pour l'année 2026-2027, tels que présentés.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 027

6. Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe

Mme Samson lit la résolution à adopter (avec ou sans modifications) quant au sujet mentionné ci-avant et explique qu'il s'agit de principes directeurs à adopter avant d'établir ceux qui seront propres à l'école Rose-des-Vents, tout en respectant le cadre légal déterminé par la LIP (Loi sur l'Instruction Publique).

Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés favorisent une utilisation optimale et écoresponsable des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

Il est proposé par : M. Marcotte

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2026-2027.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 028

7. Activités éducatives

On demande l'ajout d'une sortie pour les élèves de 2^e et 3^e année le 10 juin 2026, à la base de plein air Bon départ.

Cette sortie impliquera un retour à l'école après les heures de classe; soit vers 15 h 45. De plus, une partie des coûts sera absorbée par une mesure budgétaire et la balance sera chargée aux parents, en respectant les coûts maximums établis par les membres du conseil d'établissement.

Il est proposé par Mme Arnold D'APPROUVER la tenue de la sortie avec les implications présentées ci-haut.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 029

8. Règles de fonctionnement du service de garde 2026-2027 (LIP, article 77.2)

Mmes Samson et Alarie apportent des précisions sur diverses informations du document et sur les modifications qu'il est possible de faire, à partir du canevas du CSSMI (certaines informations ne peuvent pas être modifiées).

On explique qu'on souhaite conserver le texte suivant, à la page cinq : *Par ailleurs, les parents doivent faciliter la création de liens de collaboration et de communication avec l'équipe du service de garde. En cas de besoin, les parents communiquent avec la technicienne en service de garde.*

Les membres discutent des heures d'ouverture du service de garde, mais décident qu'elles resteront telles quelles pour la prochaine année scolaire.

Ils décident également de ne pas ajouter de frais pour un excédent de 10 heures de fréquentation au service de garde.

Il est proposé par Mme Campbell D'APPROUVER les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année 2026-2027, telles que présentées.

Adopté à l'unanimité
Résolution n° CE-25-26 / 030

9. Reconnaissance de l'action bénévole FCPQ

Cette année, le gala de reconnaissance de l'action bénévole organisé par la FCPQ (Fédération des Comités de Parents du Québec) aura lieu le 30 mai 2026, en Estrie. On précise que la participation d'un parent à cet événement engendrerait des coûts facturés à l'école.

Les membres échangent au sujet d'une personne à sélectionner en lien avec l'action bénévole et aucun nom n'est soumis pour le moment. Un suivi sera fait sur ce point à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

10. Rapport des enseignants

Les enseignantes font un retour sur le carnaval qui a eu lieu le 20 février dernier et mentionnent que ce fût un succès!

La soirée de reconnaissance de la persévérance scolaire organisée par la Municipalité s'est tenue en février et plusieurs élèves de l'école Rose-des-Vents y ont été reconnus pour leurs efforts. Ces derniers avaient été nommés par les membres du personnel de l'école. Nous avons également reconnu d'autres élèves lors d'un rassemblement à l'école.

Les élèves de 4^e et de 5^e année ont reçu la visite de l'auteure Sophie Allard.

Les élèves de 1^{re} année et du groupe 921 ont vécu un atelier musical avec l'artiste Éric Bégin du groupe *Les petites tounes*.

Les ateliers d'écriture ont débuté avec les orthopédagogues, pour les groupes du préscolaire, de 1^{re} année, 401 et 501.

Des défis seront mis en place dans le cadre des semaines de la francophonie; plus de détails à venir.

11. Rapport de la représentante du service de garde

Les inscriptions au service de garde en vue de l'année scolaire 2026-2027 se dérouleront en avril.

La journée pédagogique du 26 mars a été annulée en raison d'une journée de fermeture d'école, donc la thématique prévue pour cette journée sera reportée à l'année prochaine (créatures fantastiques).

12. Rapport de la direction

Les bulletins de la deuxième étape ont été publiés le 13 mars dernier et les rencontres de parents, pour les élèves rencontrant des difficultés, ont déjà eu lieu ou se dérouleront tout au long du mois de mars.

Mme Samson a assisté au gala de la persévérance organisé par la Municipalité et souligne le partenariat avec ceux-ci, ainsi que le fait que c'était une belle soirée, bien organisée.

Nous connaissons la clientèle prévue pour notre école en 2026-2027, le 2 avril 2026.

13. Rapport du représentant du comité de parents

M. Marcotte n'a pas assisté à cette rencontre.

15. Rapport de la représentante de l'OPP

Un sondage sera transmis aux parents pour connaître leurs disponibilités à nous aider pour le brunch et/ou la soirée festive.

Une réflexion est apportée quant au chocolat chaud offert lors de certaines activités, puisqu'il y a eu de petits défis à cet effet lors du carnaval.

Le cercle des fermières nous a une fois de plus offert leur aide pour la préparation des crêpes à l'avance pour l'activité du brunch. Elles les prépareront à la cuisine collective de St-Joseph-du-Lac.

16. Rapport du représentant de la communauté

M. McCabe souligne que le taux de participation fût plus élevé cette année à la soirée de reconnaissance de la persévérance scolaire.

17. Correspondance

On remet à la présidente une brochure reçue pour une campagne de financement où ils suggèrent la vente de produits d'érable. Les membres décident, séance tenante, de ne pas sélectionner cette campagne de financement cette année.

18. Autres points

Aucun autre point.

19. Prochaine rencontre / levée de l'assemblée

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 21 avril 2026, à 19 h.

La présidente, Mme Olaizola, conclut que l'ordre du jour a été écoulé.

Il est proposé par Mme Clermont DE LEVER la séance à 19 h 58.

Adopté à l'unanimité

Résolution n° CE-25-26 / 031

La présidente

Marie-Ève Olaizola

La directrice

Mélanie Samson

La secrétaire

Roxanne Boulard